

« Eloge des frontières ? »

Débat du 19 février à l'Assemblée Nationale

Intervention de M. Guy Aurenche

Aujourd'hui, il s'agit de rendre visible et crédible un discours de volonté politique défendant une certaine vision de la notion de frontière. **Comment, à partir de cette notion de frontière, écrire un récit politique d'espérance qui, pour l'instant, n'a pas trouvé ses mots ni ses marques ?**

Je n'ai pas à strictement parler d'expérience politique. La seule expérience politique que j'ai, c'est une expérience de conseiller de quartier dans le 20^e arrondissement de Paris ! Je suis d'abord un avocat ; ce métier m'apprend que les mots comptent énormément car sans mots crédibles il n'y a rien de solide.

En guise de préparation de cette soirée, j'ai lu le livre de Régis Debray, *Eloge des frontières*. C'est un livre stimulant qui n'hésite pas à provoquer, à pointer du doigt certaines dérives du mondialisme, du sans-frontiérisme. Mais je sais que ces mots, dans une certaine mesure, peuvent définir mon engagement au sein du CCFD-Terre solidaire. En effet, **je m'inscris dans le courant du christianisme social et en cela je pense que la frontière ne doit pas être un mur et qu'elle doit toujours être au service de quelque chose de plus grand qu'elle.**

La question qui me guide est celle-ci : **en quoi la frontière peut nous aider à construire une culture de la rencontre et du dialogue ?** La construction de la frontière nationale n'a de sens que si elle est au service du dialogue et de la rencontre. Le temps des frontières n'est pas dépassé mais la frontière doit se mettre au service de plus grand qu'elle, et cela dans tous les domaines. En économie, par exemple, combien de frontières sont infranchissables aujourd'hui ! La frontière doit se mettre au service de la coopération.

Il ne faut pas oublier que la racine étymologique du mot *catholique* signifie universel. Le CCFD a rajouté à la suite de son nom officiel la mention Terre solidaire en 2008. Nous œuvrons au niveau mondial et cela est assumé. Comment penser la frontière dans ce cadre ? Je ne suis pas un penseur, je suis à la rigueur un activiste, quelqu'un qui essaye de faire des choses, de se rendre utile comme il peut.

Je crois **que le premier chemin** pour aborder fructueusement l'idée de frontière, c'est de partir de la volonté de construction des sociétés civiles et citoyennes. Cette construction est possible par le biais de **partenariats**. Le CCFD passe ainsi des alliances avec des groupes de la société civile. Nous sommes présents dans 70 pays et nous menons environ 450 projets différents dans une perspective d'enracinement local. A notre époque, au XXI^e siècle, il faut constater qu'il existe un Bien Commun mondial. **Le partenariat est une façon de répondre à la réalité de la mondialisation, de reconnaître l'interdépendance des acteurs mondiaux.**

Dans ce contexte de mondialisation, il y a en fait trois possibilités :

- soit la destruction mutuelle, le désordre, la guerre, et, finalement, la victoire du plus fort.
- soit le triomphe des règles de la concurrence et la course en avant dans la compétition. C'est plus ou moins dans quoi nous sommes pris aujourd'hui.
- soit, justement, le partenariat, c'est-à-dire la recherche de l'intérêt commun. En définitive, je pense que le partenariat, ce n'est ni naïveté, ni charité ; c'est plutôt une façon d'agir dans un sens réaliste. Je crois même que c'est la seule solution politique réaliste.

Un récit de partenariat orchestré par le CCFD :

Il y a une quinzaine d'années, **en Guinée**, l'invention d'un type de pomme de terre locale en partenariat avec un agronome français. Cela a permis à 200 000 personnes de se nourrir. Le grand défi, dans ce cas, c'était de réguler la concurrence de pommes de terre à bas prix en provenance d'Europe. Il a fallu négocier avec les différents Etats européens et avec l'Union Européenne. On est parvenu à un accord : durant 5 années le marché local de la pomme de terre serait protégé...

Cet exemple renvoie indirectement à l'enjeu primordial de la responsabilité sociale des entreprises. Il faut que la société-mère et ses filiales soient comprises comme un tout solidaire. Aujourd'hui, juridiquement, il y a distinction entre la société-mère et les filiales délocalisées qui dépendent du droit local. On voit donc ici que la frontière ne suffit pas, qu'il faut aller par-delà les frontières pour bâtir un droit plus juste.

Après le partenariat, **le deuxième chemin pour une vision positive de la frontière, ce sont les droits de l'homme.** La déclaration de 1948 souligne que la frontière ne prend sens qu'ordonnée à la notion de dignité humaine. Les droits vont de pair avec certains devoirs. **Chaque personne est engagée localement mais elle a vocation à participer au bien commun mondial.** Les Etats se lient par des engagements réciproques et des obligations juridiques. **Avec les droits de l'homme est ouvert un débat mondial sur les valeurs.** Ce débat excède le cadre des frontières et cela est positif, il ne faut pas que ce débat s'arrête.

Enfin **le troisième chemin pour aborder positivement la frontière a trait à la question des flux migratoires.** En cette matière, j'aimerais souligner que ce sont les Etats qui inspirent cette politique européenne de l'Europe comme une forteresse infranchissable. Cette gestion très restrictive des frontières est donc le fait des Etats et cela ne permet pas d'avoir une politique migratoire respectueuse.